



## TARIF DES HONORAIRES

Applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 2021 (T.V.A. incluse au taux de 20%)

### HONORAIRES TTC SUR TRANSACTION IMMOBILIERE\*

\*Nos honoraires sont à la charge du mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat initial.

Jusqu'à 19 999 €	Forfait 3 000 €
De 20 000 € à 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50 001 € à 70 000 €	9 % (minimum 5 000 €)
De 70 001 € à 100 000 €	8 % (minimum 6 300 €)
De 100 001 € à 150 000 €	7 % (minimum 8 000 €)
De 150 001 € à 200 000 €	6 % (minimum 10 500 €)
De 200 001 € à 400 000 €	5 % (minimum 12 000 €)
De 400 001 € et plus	4 % (minimum 20 000 €)

Pour les terrains en lotissement, le barème appliqué sera celui du Lotisseur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties

### HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément à l'article 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014) \*

Honoraires **Locataire** : 3,50 € le m<sup>2</sup> (Visite, étude dossier + rédaction bail)

1,50 € le m<sup>2</sup> (état des lieux)

Honoraires **Propriétaire** : 3,50 € le m<sup>2</sup> (Publicité, visite + étude dossier + rédaction bail)

1,50 € le m<sup>2</sup> (état des lieux)

\*plafonds fixés par décret-loi ALUR du 1er août 2014 : Location : 8 € TTC /m<sup>2</sup> (visite + étude dossier + rédaction bail) - EDL : 3 € TTC /m<sup>2</sup> (état des lieux entrée)

### HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE

9,60% TTC\* (\* sur sommes encaissées)

Assurance GLI 2,30% en sus (sur loyers + charges)

### ESTIMATION AVEC AVIS DE VALEUR

150 € TTC minimum selon devis

*Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente*